

Réf: Dossier 391411

Avis de constitution

SOCIETE « LA FAVEUR DIVINE ENTREPRISE »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
DJIBI, Lot 4428, Ilot 145

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 26/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA FAVEUR DIVINE ENTREPRISE »

Objet : - TRANSPORT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

-

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
DJIBI, Lot 4428, Ilot 145

Dirigeant(s) Mme KOFFI AYA CHRISTELLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02398 du 10/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14934/GTCA/RC/2025 du 10/03/2025

